



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 19 février 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2025**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN, MM. BRUEY, DAUBA, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES, MM. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme GARRIDO).

Étaient excusés : Mmes CHAPUIS (donne procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (donne procuration à Mme ZELLER), M. MAULNY (donne procuration à Mme REBECHE), Mmes DEGOS (donne procuration à M. LAMOTHE), GARRIDO (donne procuration à M. DUBOS).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°7

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2024 – budget principal commune

A partir des résultats de l'exercice 2024, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

En investissement, le besoin d'investissement à fin 2024 (différence entre Recettes réelles et Dépenses réelles), plus la couverture du besoin sur restes à réaliser, s'élèvent à un montant de **223 887.13 €** qu'il convient d'affecter au compte 1068.

Dès lors, par rapport à un résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de **465 024.25 €** il convient d'affecter au fonctionnement de l'exercice 2025, un montant de **241 137.12 €** au compte 002.

Extrait ci-dessous des éléments du CFU :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU	31/12/2024	465 024,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		223 887,13
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		241 137,12
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)		-189 532,45

Il est proposé à notre assemblée de procéder à l'affectation des résultats, comme indiqué ci-dessus, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité avec 4 abstentions

DONNE un avis favorable à l'affectation des résultats, comme indiqué ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

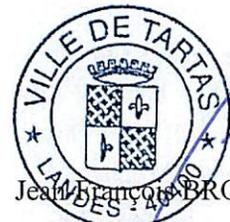
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Aude PARTOUCHE-SEBBAN

Le Maire,



Jean-Benoît BROQUÈRES